

RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Serez-vous prêt pour le 1^{er} juillet 2015 ?

- Mise en perspective des réformes en cours et décryptage du projet d'ordonnance
- A qui profite la simplification ? Les promesses sont-elles tenues ?
- Acheteurs publics : comment vérifier que les entreprises remplissent les exigences légales pour soumissionner
- Une réforme du code des marchés publics... et après ? L'objectif d'un code de la commande publique en 2017 est-il atteignable ?

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE

Jean MAÏA, *Directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers*

ET NOTAMMENT LES INTERVENTIONS DE

- Jean-Lou BLACHIER, *Médiateur national des marchés publics, Vice-président confédéral, CGPME*
- Samuel DYENS, *Président, ASSOCIATION NATIONALE DES JURISTES TERRITORIAUX (ANJT)*
- Jean-Marie HERON, *Président, ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (AAP)*
- Jérôme MICHON, *Professeur en droit des marchés publics et privés, ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE*
- Gilles PELLISSIER, *Maître des requêtes, CONSEIL D'ÉTAT*
- Alain PIQUET, *Président de la Commission marchés, FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT (FFB)*



Avec le soutien de :



Association Nationale
des Juristes Territoriaux



Edito

Le projet d'ordonnance de transposition de la directive « marchés », soumis à consultation auprès des acteurs de la commande publique (janvier 2015), sera adopté aux alentours du 1^{er} juillet 2015, accompagné d'un ou deux premiers décrets d'application.

Nous disposons aujourd'hui du projet d'ordonnance, mais à ce jour, rien n'a fuité de la prise en compte par la Direction des affaires juridiques (DAJ) de la procédure de concertation.

Le gouvernement dispose de marges de manœuvres importantes dans l'exercice de transposition, entre renforcement des contraintes et transposition « a minima ». Mais il annonce, d'ores et déjà, laisser une place accrue aux « bonnes pratiques » et au « droit souple ».

A quelques jours, ou juste après, l'adoption de l'ordonnance de transposition de la directive marchés, cette manifestation, axée sur la pratique, permettra d'une part, le décryptage du nouveau texte et, d'autre part, l'évaluation de leurs incidences concrètes pour les acheteurs publics comme pour leurs prestataires :

- A qui profite la simplification ? Les promesses sont-elles tenues ?
- Comment vérifier que les entreprises remplissent les exigences légales pour soumissionner ? La nouvelle commande publique augmente-t-elle le risque (contentieux et pénal) pour les collectivités ?
- Une réforme du code des marchés publics... et après ? L'objectif d'un code de la commande publique en 2017 est-il atteignable ?

Du décryptage de l'ordonnance aux retours d'expériences concrets, **La Gazette des communes vous donne rendez-vous à Paris le mercredi 10 juin 2015 pour sa conférence « Réforme du code des marchés publics »**. A cette occasion, nous vous proposons l'intervention exceptionnelle de Jean Maïa, Directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, les analyses des meilleurs experts de la commande publique, et les témoignages d'acheteurs publics et d'entreprises privées.

En me réjouissant de vous y accueillir,

Jean-Christophe PUJOS

Chef de projets conférences | La Gazette des communes



VOUS ÊTES CONCERNÉS :

Au sein des communes, intercommunalités, métropoles, départements, régions, offices publics d'HLM :

- Elus • Directions générales des services • Directions de la commande publique • Directions des marchés publics • Directions juridiques • Directions financières • Acheteurs • Juristes •

Au sein du secteur privé : cabinets de conseil, cabinets d'avocats, entreprises du BTP, de la voirie, de l'aménagement urbain, de l'environnement et de l'énergie, des services financiers, du tourisme, de l'enfance, de la santé, de l'action sociale.

- Directions générales • Directions des marchés et contrats publics • Directions juridiques • Directions administratives • Directions du développement • Directions marketing • Architectes • Urbanistes • Ingénieurs •

RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Serez-vous prêt pour le 1^{er} juillet 2015 ?

Journée animée par Jean-Marc JOANNÈS, Rédacteur en chef délégué, LA GAZETTE DES COMMUNES

8h30 Accueil des participants

9h00 **ALLOCUTION D'OUVERTURE - Code des marchés publics : l'esprit de la réforme**

Jean MAÏA | Directeur des affaires juridiques | **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE**

9h45 **Mise en perspective des réformes en cours**

Jérôme MICHON | Professeur en droit des marchés publics et privés | **ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE**

10h30 Pause

11h00 **Le projet d'ordonnance répond-il aux risques relevés par la jurisprudence récente ?**

Gilles PELLISSIER | Maître des requêtes | **CONSEIL D'ÉTAT**

11h30 **DÉBAT - A qui profite la simplification ? Aux collectivités ou aux entreprises ?**

- Cette réforme satisfait-elle les acteurs du secteur privé ?
- Acheteurs publics : comment faire face à la complexification de votre mission

Jean-Lou BLACHIER | Médiateur national des marchés publics | Vice-président confédéral | **CGPME** | Président | **CGPME 93**

Jean-Marie HERON | Président | **ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (AAP)**

Aurélia LUCOT | Responsable du service de la commande publique | **CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES**

Alain PIQUET | Président de la Commission marchés | **FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT (FFB)**

12h30 **FOCUS - Faut-il supprimer le code des marchés publics ?**

- Codifier n'est-il pas contraire à la simplification ? « Droit souple » et bonnes pratiques ne suffisent-ils pas à encadrer la commande publique ?
- Libérer les acheteurs des questions juridiques peut-il contribuer à faire de l'achat un acte de performance économique ?

François VILLETTE | Directeur général adjoint | **SAINT-OUEN**

13h00 Déjeuner

14h30 **TABLE-RONDE - La commande publique doit-elle avoir des missions sociétales ?**

- Objectifs de développement durable, recherche et innovation, soutien aux PME, développement de l'apprentissage, promotion de la parité : est-ce le rôle de l'achat public ?
- Comment vérifier que les entreprises remplissent les exigences légales pour soumissionner
- Retours d'expérience et témoignages

Azdine AYAD | Directeur de la commande publique | **COMMUNE DE SAINT-DENIS**

Gérard BRUNAUD | Vice-président | **OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES** | Ancien chargé de mission interministérielle politique d'achats publics responsables

Mustapha ELOUAJIDI | Responsable adjoint des achats, chargé de la commande publique durable | **BORDEAUX MÉTROPOLE**

Dominique FOUILHE | Direction des achats, des moyens administratifs et des moyens supports | **CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT**

Nicolas RAISKY | Responsable service des marchés publics | **CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

15h30 **FOCUS - La nouvelle commande publique augmente-t-elle le risque (contentieux et pénal) pour les collectivités ?**

- Davantage de souplesse, cela signifie-t-il davantage de risque ?
- Comment y répondre ? Que peut apporter une charte de déontologie ?

Samuel DYENS | Président | **ASSOCIATION NATIONALE DES JURISTES TERRITORIAUX (ANJT)**

16h00 **CONCLUSION - Une réforme du code des marchés publics... et après ?**

- Peut-on attendre un code de la commande publique pour 2017 ? Sera-t-il vraiment simplifié ?
- Délégation de services publics / concessions / partenariats : quelles réformes attendre ?

Stéphane BRACONNIER | Professeur | **UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS**

16h30 Fin de la journée

Retrouvez le programme détaillé de cet événement sur :

<http://evenements.infopro-digital.com/infopro/conference-marches-publics-2015-1196>

■ Conférence

Mercredi 10 juin 2015

PAVILLON KLEBER

7, rue Cimarosa

75116 Paris

Métro : Boissière (Ligne 6)

Parking public : Kléber Longchamp

(65 av. Kléber 75016 Paris)

**Consultez les informations relatives à l'hébergement
et à l'accès sur notre site internet :**

<http://evenements.infopro-digital.com/infopro/conference-marches-publics-2015-1196>

Onglet Informations et tarifs

Nos prochaines conférences

<http://evenements.infopro.fr/>

LE FORUM DES RH TERRITORIALES

17 juin 2015, à Paris

LE FORUM DES FINANCES LOCALES

25 juin 2015, à Paris

LES DÉFIS DU GRAND PARIS

17 septembre 2015, à Paris

ACCESSIBILITÉ

8 octobre 2015, à Paris

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

5 novembre 2015, à Paris

ENJEUX DU NUMÉRIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

26 novembre 2015, à Paris

ASSURANCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

15 décembre 2015, à Paris

Avec le soutien de :



Association Nationale
des Juristes Territoriaux



www.ObsAR.asso.fr

Nous contacter

Vous avez une question relative à l'un de nos événements ? Notre service clients vous apportera une réponse dans les plus brefs délais concernant le programme, le suivi de votre inscription et les modalités.

Amélie TAUGOURDEAU
ataugourdeau@infopro-digital.com
Tél. : +33 (0)1 77 92 94 76

Conditions générales de vente

Les conférences et formations des Rencontres de La Gazette sont organisées par la société GROUPE TERRITORIAL.

GROUPE TERRITORIAL est un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38 040 55 38.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail.

Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueilli ci-dessus par la société GROUPE TERRITORIAL, société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social 58 cours Becquart Castelbon CS 40215 38516 Voiron Cedex, immatriculée au RCS PARIS sous le n° 404926958 font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. GROUPE TERRITORIAL pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004, (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent.

Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil@gisi.fr

Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/infopro/cgv>

Bulletin d'Inscription

À retourner à Pénélope Vincent / La Gazette des communes
Fax : +33 (0)1 77 92 98 17 - Antony Parc II - 10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. : Port. :

E-mail :@.....

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Cedex : Pays :

N° TVA intracommunautaire :

N° Commande interne :

N° de Siren :

Organisme payeur et adresse de facturation (si différents) :

Je m'inscris et je choisis :



La réforme du code des marchés publics du 10 juin 2015

Tarif secteur public	Tarif secteur privé
<input type="checkbox"/> 1 Jour 795 € HT / 954 € TTC	<input type="checkbox"/> 1 Jour 995 € HT / 1194 € TTC

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez de nos tarifs dégressifs :
<http://evenements.infopro-digital.com/infopro>

- Je joins un chèque de € TTC à l'ordre du GROUPE TERRITORIAL
- J'enverrai mon paiement à réception de la facture
- J'accepte de recevoir des offres adressées par La Gazette ou ses partenaires
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente qui sont accessibles à l'adresse : <http://evenements.infopro-digital.com/infopro/cgv> et les accepte sans réserve

Fait à :

Le :

Signature

Cachet de l'entreprise
